

Fiche de poste

Directeur diocésain de l'enseignement catholique du Pas-de-Calais

1 Cadre :

L'Enseignement catholique dans le Pas-de-Calais accueille plus de 40 000 élèves, apprentis et étudiants au sein de 151 établissements : 98 écoles, 33 collèges et 20 lycées (dont 5 lycées agricoles).

A l'approche du départ en retraite de l'actuel directeur diocésain, l'Evêque recrute son successeur en application de l'article 210 des statuts de l'Enseignement catholique.

2 Objectifs :

L'Enseignement catholique du Pas-de-Calais est dynamique et porte une démarche prospective volontariste pour développer sa présence et répondre aux besoins éducatifs locaux. Il porte un projet d'éducation intégrale correspondant à la singularité du regard chrétien sur l'enfant et sa famille, qui se traduit par les orientations suivantes :

- Un réseau reconnu et rayonnant.
- Un réseau structuré en perpétuelle évolution.
- Un réseau qui réinterroge les apprentissages et la formation.
- Un réseau qui prend soin de tous.
- Un réseau porté par ses organisations bénévoles.

3 Responsabilités :

Le Directeur diocésain de l'Enseignement catholique inscrit son action dans le cadre défini par le statut de 2013. A ce titre, ses missions sont les suivantes :

Soutenir les chefs d'établissements et les faire grandir dans leurs responsabilités :

- Animer le réseau des chefs d'établissements sous tutelle diocésaine ou congréganiste ;
- Susciter des projets éducatifs référés à l'Evangile, fondés sur une proposition de rencontre avec le Christ, ouverts à tous et mis en œuvre en vue de l'épanouissement des enfants et des jeunes sur le plan intellectuel, affectif et spirituel ;
- Veiller à la prévention des violences scolaires et à la qualité de la relation éducative, notamment au travers de démarches d'amélioration continue de la qualité ;
- Pérenniser et développer l'offre de l'Enseignement catholique en allouant les moyens d'enseignement pour répondre au plus près aux besoins éducatifs ;
- Déployer la démarche prospective diocésaine « Horizon 2030 - Héritiers et Bâtisseurs » ;

Représenter l'Enseignement catholique auprès de ses partenaires locaux :

- Veiller au bon fonctionnement des associations immobilières diocésaines, en vue de sécuriser, développer et entretenir le patrimoine bâti ;
- Veiller à la qualité des relations avec les supérieurs majeurs des congrégations responsables de tutelle dans le diocèse ;
- Faire vivre la relation d'association avec l'Etat au travers de coopérations régulières avec les services académiques, les autorités préfectorales, judiciaires et les services déconcentrés ;

- Participer, avec les autres directeurs diocésains de l'académie et de la région, au dialogue avec les rectorats d'académie et de région ;
- Développer des relations soutenues avec les élus et les services des collectivités territoriales.
- Développer et entretenir des relations régulières avec les acteurs socio-économiques et entrepreneuriaux du territoire.

Faire vivre la communion ecclésiale au niveau local et national :

- Diriger les services de la direction diocésaine (18 personnes) en veillant à faire grandir les personnes en cohérence avec les principes de la Doctrine sociale de l'Eglise ;
- Assurer la tutelle du diocèse au travers des conseils d'établissement, des conseils d'administration des organismes de gestion et de la réalisation des visites de tutelles ;
- Nommer les chefs d'établissements sous tutelle diocésaine et participer à la nomination des chefs d'établissement sous tutelle congréganiste ;
- Inscrire la vie de l'Enseignement catholique dans l'Eglise diocésaine, notamment au travers de la pastorale des établissements et du lien avec les activités des paroisses ;
- Contribuer aux travaux du Secrétariat général de l'enseignement catholique et à la définition d'orientations nationales, notamment à l'occasion des assemblées des directeurs diocésains.

4 Lien hiérarchique et fonctionnels :

Le Directeur diocésain est missionné par l'Evêque d'Arras, dont il est le délégué diocésain pour l'Enseignement catholique. Il veille au lien entre les établissements de l'Enseignement catholique et la vie pastorale du diocèse d'Arras. L'Evêque préside les assemblées plénières du comité diocésain de l'Enseignement catholique (CODIEC) ainsi que la conférence des tutelles des établissements.

Le directeur diocésain participe à la conception et à la mise en œuvre de la politique nationale de l'Enseignement catholique, en lien avec le Secrétaire général nommé par la conférence des Evêques de France. Il participe aux assemblées régulières des directeurs diocésains. Il collabore également avec les autres directeurs diocésains de l'académie et de la Région quand les sujets le requièrent.

5 Expérience professionnelle requise :

Une expérience confirmée et réussie de chef d'établissement et une bonne connaissance de l'Enseignement Catholique peuvent être un plus. Une expérience de directeur diocésain ou responsable au sein d'une direction diocésaine ou d'une tutelle, sur un réseau conséquent d'établissements du 1er et 2nd degrés, peut également être appréciée.

6 Profil et compétences :

Bac+5

Pilotage de projet et pilotage stratégique

Capacité d'encadrement et travail en équipe

Sens de l'initiative, de l'écoute et du dialogue

Esprit de synthèse

Capacité à entretenir des relations institutionnelles de haut niveau

Adhésion au projet de l'Enseignement catholique



7 Candidatures :

Les candidats transmettront une lettre de motivations personnelles et un curriculum vitae, ainsi que des éventuelles lettres de recommandation à Mgr Olivier LEBORGNE, Evêché d'Arras, 103 rue d'Amiens – CS 61016 – 62008 ARRAS cedex